

CATHOLIQUES EN TOUT



La Correspondance de Rome du 22 novembre a précisé le sens de l'encyclique *Singulari quadam* du Saint-Père à l'Episcopat allemand sur les syndicats.

Avant même que le document parut, les intéressés à en neutraliser la valeur s'étaient hâtés de préparer l'opinion publique. A les entendre, la Lettre ne faisait que confirmer le *statu quo ante*; et certain interconfessionalisme n'avait qu'à arborer la *Singulari quadam* comme sa charte constitutionnelle. Le Souverain-Pontife déclare, disaient-ils, que le syndicat catholique est le syndicat idéal.

Le pape dit que le syndicat catholique est le syndicat non pas idéal, mais NORMAL.

La tolérance conditionnée et temporaire, consentie par le Saint-Père en faveur des syndicats interconfessionnels en Allemagne, est sans doute une EXCEPTION pratique, mais elle n'est pas la RÈGLE pratique; la règle, c'est le syndicat catholique.

Il est la règle fondamentale non seulement pour l'Allemagne et pour les syndicats proprement dits, mais proportionnellement pour tous les pays et pour toute l'action économique sociale des catholiques.

En effet, la Lettre est un exposé magistral de la doctrine et de la discipline catholique pour une matière dont les syndicats ne sont qu'une des applications importantes.

La voix du Vicaire du Christ trouvera une adhésion cordiale chez tous les vrais fidèles; à leur tour ils y trouvent un encouragement précieux pour leur action catholique intégrale, c'est-à-dire catholique tant pour l'individu que pour la société, tant pour le Credo que pour toute action humaine.